

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé

Séance du Mercredi 22 mars à 9h30

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 22 mars 2023, sous la présidence de Madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'Inspé Pascal LECROART Denis PASCO, procuration à P.Lecroart Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER, procuration à S.Guyon Stéphanie ROUHIER Laurent BARATO Sylvie MAREY, procuration à D.Humbert Damien HUMBERT		Guillaume TORINO Alexandre MOREAU Fanny MONNIER Nina BENABID
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET Laurence RICQ, vice-présidente UFC Anne TATU, procuration à L.Ricq Pascale GILLON, procuration à F.Bouquet Olivier JOUFFROY, procuration à L.Ricq		Catherine TIRVAUDEY
Représentants du RECTORAT : Françoise BÉVALOT Fabien BEN, IA-DASEN 39 Julien ROCHE Augustin GUILLOT		Séverine VANAUTRYVE Nadine VIESTE
Représentants des Collectivités Territoriales : Chantal GUYEN	Anaïs MONNIER VON AESCH	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT	,	
Personnes invitées : Frédéric MUYARD, Directeur de l'Inspé ¹ Florent MONTACLAIR, DA chargée des études Nathalie GRITTI, DA alternance + F° continue Sonia IMPINNA, Responsable administratif Nathalie ROGGY, Secrétaire de direction		

Le quorum est atteint. Madame Bévalot, Présidente du conseil, ouvre la séance à 9h30.

Françoise Bévalot rappelle l'ordre du jour :

1. Informations diverses
2. Approbation des comptes-rendus des conseils du 05 octobre 2022 et du 16 novembre 2022, vote
3. Retour sur le COSP
4. Formation :
 - 4.1 Modifications de maquettes, vote
 - 4.2 Annualisation des évaluations en master MEEF 1^{er} degré, vote
 - 4.3 Validation des calendriers universitaires 2023-24, vote
5. Point sur le financement du DIU "Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – Entrée dans le métier »
6. Ressources Humaines :
 - 6.1 Campagne ATER et contractuels 2023, vote
 - 6.2 Campagne d'emplois 2024 : enseignants et enseignants-chercheurs et Biatss, vote
7. Point sur l'avancement du dossier d'accréditation de l'Inspé (vague C, 2024-2028)
8. Questions diverses (à proposer à N. Roggy avant le 19 mars 2023)

1) Informations diverses

Françoise Bévalot souhaite la bienvenue à Sonia Impinna, nouvelle responsable des services administratifs en remplacement de Romain Carré.

2) Approbation des comptes-rendus des conseils du 05 octobre 2022 et du 16 novembre 2022

Après la modification d'une erreur de syntaxe, les 2 comptes-rendus sont mis au vote.

Ces deux compte-rendu sont approuvés à l'unanimité.

3) Retour sur le COSP :

Cf diaporama joint

Frédéric Muyard informe que le COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) s'est tenu le 14 mars dernier après 5 années d'interruption.

Il a rappelé la composition de cette instance, soit 12 membres nommés par la Présidente de l'Université, 6 membres nommés par la Rectrice et 6 membres extérieurs désignés par le Conseil d'Institut.

Le Président élu est Monsieur Pierre Joubert, directeur de l'UFR Sciences et Techniques et ancien responsable du Master MEEF Physique-Chimie à l'Inspé.

Les 2 points principaux abordés ont été le prochain **dossier accréditation de l'Inspé 2024-2028** qui correspond au point 7 de l'ordre du jour de ce conseil et donc abordé dans la foulée.

L'inspé, bien qu'étant une composante de l'Université, doit élaborer un dossier d'accréditation spécifique validé par les deux ministères : Éducation nationale et Enseignement supérieur-Recherche-Innovation. Il conduira à la contractualisation : le précédent contrat quinquennal a duré 7 ans au lieu de 5.

Ce dossier sera à rendre pour le mois d'Octobre prochain après avoir été validé par les différentes instances de l'Inspé (Conseil d'Institut) de l'UFC (CFVU et CA) avec l'engagement de la Présidente de l'UFC et de la Rectrice, puis passage au CNESER.

Le dossier est organisé en 3 grandes parties : le pilotage de l'Inspé, l'offre de formation et le budget de projet. En comparaison avec le précédent dossier, on retrouve les mêmes axes sur lesquels l'Institut doit exprimer sa stratégie, complétés par deux supplémentaires : démarche par compétence et structuration de la recherche.

Le COSP a validé les propositions de travail :

- l'organisation d'une Assemblée Générale spécifique « accréditation » en avril 2023,
- une phase de contribution des personnels sur une durée d'un mois,
- un COSP en juin dédié à l'accréditation,
- la validation des axes stratégiques au Conseil d'Institut,
- la validation aux différentes instances de l'Inspé et de l'Université.

Le conseil engagera sa réflexion lors de sa réunion de juin ; il souhaite que la Présidente de l'UFC et la Rectrice soient présentes lors de cette réunion et puissent exprimer les grandes orientations qu'elles privilégient.

Dès septembre, le conseil se prononcera sur les propositions formulées par le COSP à partir des contributions élaborées par des groupes de travail pluri catégoriels.

Le conseil prend conscience des difficultés pour les enseignants d'inscrire cette réflexion dans un calendrier très serré. Il est précisé que ce projet ne sera pas figé dans le temps et pourra évoluer.

En prévision de ce travail, le bilan du contrat qui se termine sera présenté lors de l'Assemblée Générale prévue en avril. Ce bilan fera l'objet d'une présentation devant le conseil avant que soit arrêté le nouveau projet.

4) Formation :

4.1 Modifications de maquettes, vote

Quelques maquettes ont dû être modifiées en raison de l'anticipation de la mise en place de la validation par compétences qui sera proposée pour toutes les formations lors de cette prochaine étape.

De plus, il faut prendre en compte la mise en place de la validation du PIX + Educ, qui est une compétence liée au numérique, qui implique une formation d'environ 24 heures à ajouter malgré des moyens constants.

11 maquettes modifiées sont donc proposées au vote :

Ces maquettes sont approuvées à 19 voix pour et 1 abstention et 1 voix contre

4.2 Annualisation des évaluations en master MEEF 1^{er} degré, vote

Toutes les maquettes de formation mises en place lors de la réforme, entraînent pour les étudiants de master 2 un certain mal-être et de la précarité. Cette deuxième année de master est très chargée avec le mémoire de formation qu'ils n'arrivent guère à anticiper, les cours à préparer pour leur stage en établissement et le concours à préparer pour la fin d'année.

Une des solutions proposées est l'annualisation des évaluations, en maintenant des enseignements semestriels. Un premier test sera proposé pour les maquettes du premier degré, en s'appuyant sur l'expérience de l'Inspé de Bourgogne, dont les étudiants estiment une meilleure cohérence et une meilleure prise en compte de l'expérience de terrain.

Ce projet d'annualisation des évaluations en Master MEEF 1^{er} degré est approuvé à l'unanimité.

4.3 Validation des calendriers universitaires 2023-24, vote

Les calendriers de formation sont mis à jour tous les ans. La difficulté est la mise en œuvre avec les stages proposés par le Rectorat.

Monsieur Knittel souhaiterait que les formations se prolongent jusqu'à la mi-juin et non jusqu'à fin mai afin de permettre plus de souplesse dans les emplois du temps.

Cependant, le mois de juin est consacré aux sélections des futurs étudiants, aux jurys de formation.

Ce calendrier est approuvé à 19 voix pour et 2 abstentions.

5) Point sur le financement du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – Entrée dans le métier »

Françoise Bévalot propose de reporter ce point au prochain conseil.

6) Ressources Humaines :

6.1 Campagne contractuels 2023

Monsieur Lecroart fait part au conseil de la difficulté majeure à recruter des enseignants-chercheurs et enseignants en lettres pour assurer un enseignement sur les 4 départements, difficulté aggravée par le départ de deux collègues. Il déplore le remplacement d'enseignants expérimentés par des recrutements sur des postes partagés ; partagés et temporaires au détriment d'enseignants chercheurs.

6.1.1 Campagne ATER 2023

Deux postes sont mis à la campagne des ATER, un poste en Espagnol, seul parcours de master MEEF pour qui il n'y a pas d'enseignants rattachés à l'Inspé, en demandant la transformation d'un poste PRAG en Philosophie. Le deuxième poste concerne le département Lettres afin de compléter les 2 postes de contractuels en poste partagés.

6.2 Campagne d'emplois 2024 : enseignants et enseignants-chercheurs

Les postes concernés sont 2 postes de PRAG en Lettres, un poste de PRAG en EPS, un poste de MCF en Littérature et un poste de MCF en Espagnol.

Les demandes, de reconduire ces postes, sont effectives, ils peuvent donc être mis au recrutement dès le mois de septembre 2023.

6.2.1 Campagne d'emplois 2024 : Biatss

Trois postes logistiques sont concernés, 1 pour une demande de droit à la retraite sur le site de Vesoul qui demande à être maintenu, et 2 pour une fin de contrat et proposé au concours.

La responsable de scolarité souhaite faire valoir ses droits à la retraite. Ce poste est maintenu mais est un poste très stratégique à l'Inspé.

Ces différentes campagnes d'emploi sont approuvées à l'unanimité.

7) Point sur l'avancement du dossier d'accréditation de l'Inspé (vague C, 2024-2028)

Ce point a été traité au point 3 de ce conseil.

8) Questions diverses

Les représentants des enseignants du collège B font état du malaise étudiant et enseignant (cf lettre jointe à ce PV)

1- Prise en compte du malaise étudiant

→ Françoise Bévalot remarque que les inquiétudes sont de différentes natures. Que le malaise des étudiants se manifeste à l'échelle nationale, accentué par les effets de la réforme.

Il est rappelé que la proposition a été faite aux étudiants de soutenir leur mémoire bien avant le concours afin de leur laisser plus de temps pour les révisions, mais peu d'entre eux ont bénéficié de cet aménagement.

2- Prise en compte du malaise enseignant

→ Françoise Bévalot propose que la direction reçoive un groupe d'enseignants afin d'apaiser les tensions. Florent Montaclair fait remarquer que les postes à responsabilité (directeur-adjoint charge des études, responsables de parcours) sont en majorité assurés par des enseignants du second degré et non par des enseignants chercheurs.

Les difficultés ressenties en général avaient bien été anticipées, aussi bien au niveau local, qu'au niveau du réseau des Inspé au moment de la mise en place de la dernière réforme, mais n'ont jamais été entendues par les différentes instances des ministères.

3- Rôle de la FR EDUC

→ Frédéric Muyard reconnaît que la Fr-Educ ne fonctionne plus, mais rappelle que les enseignants chercheurs conduisent leur recherche au sein des équipes de recherche et sont en capacité d'assurer l'adossement scientifique des formations qu'ils dispensent.

Françoise Bévalot renouvelle le souhait d'une présentation par le Vice-président recherche de l'Université de l'évolution de la politique scientifique dans les secteurs en lien avec les missions de l'Inspé , plus spécifiquement du projet de structuration qui prendra le relais de la FR-educ

4- Gratification stage PA

→ Ce point relève de l'employeur. Les retards ont été causés par la difficulté de trouver des stages et de signer les conventions dans les délais prévus.

5- Droit de grève

→ Frédéric Muyard informe que cette demande relève des services centraux de l'Université.

La Présidente du Conseil d'Institut,



Françoise BÉVALOT